

Horaires d'hiver du plateau sportif

Lors de la dernière séance de conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises :

- **Modification du tableau des emplois** : décision unanime de supprimer un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet et de créer à compter du 1^{er} avril 2015, un emploi de rédacteur principal 1^{re} classe à temps complet.

- **Longueur de voirie** : validation unanime de la longueur de 619 mètre linéaire de voirie correspondant à la voirie rétrocedée à la commune par Nexity pour la 1^{re} tranche de la ZAC des Rives de l'Autruche.

- **Plateau sportif, horaires d'hiver** : vu la fréquentation du plateau sportif durant la saison hivernale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'ouvrir le plateau sportif pendant les vacances scolaires, par beau temps de 14 h 15 à 16 h 15 du lundi au vendredi.

- **Contrat d'exploitation par affermage du service public de l'eau potable** : le conseil a décidé unaniment de prolonger d'un an le contrat avec

Véolia Eau, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

- **Commission bois et forêts** : après en avoir délibéré, la décision unanime a été prise de créer une commission chargée des bois et de la forêt communale. Composition : Thierry Besançon, Pascal Arrighi, Donat Balon, Emmanuelle Ruyer, Thierry Ruchti et Laurent Casadei, les deux derniers représentant les habitants.

- **Contrats d'affouages** : les délais à respecter sont fin avril pour le façonnage et fin août pour la vidange. Ces délais seront adaptés selon les conditions météorologiques de l'hiver. Thierry Besançon, Laurent Casadei et Thierry Ruchti sont unaniment désignés pour être les garants du bon déroulement de l'affouage.

- **Recensement de la population** : il aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

La commune est découpée en deux districts, ce qui nécessite la nomination de deux agents recenseurs. Le conseil

a unaniment décidé de fixer la rémunération de chaque agent recenseur sur la base forfaitaire de 1.000 € nets.


- **Renouvellement de la convention d'adhésion au service des gardes nature** : cette mission des gardes champêtres a été unaniment reconduite pour trois ans moyennant 4.000 € pour 2015, hors participation éventuelle de la CCTB.

- **Cession de terrain** : le maire a donné lecture d'un courrier reçu le 24 novembre de la part de M. et Mme Jean-Jacques Friess, sollicitant la commune pour la cession d'une parcelle de terrain située à l'entrée de leur propriété, impasse des Acacias. Cette parcelle d'environ 100 m², à prendre sur la parcelle ZA 213 appartenant à la commune, se situe au droit du portail existant, le portail ayant été édifié sur la propriété de la commune sans autorisation. Après en avoir délibéré, le conseil, par quatorze voix contre et une abstention a décidé de ne pas accéder à la demande et mandate le maire pour demander à Mme et M.

Friess de régulariser la situation au plus tôt.

- **Divers** : Pierre Mermet a évoqué la mémoire du lieutenant Armand Besançon, dans le cadre du centenaire de la guerre de 1914/1918 et proposé pour ce Bessoncourtois mort lors du conflit et enterré au cimetière de Bessoncourt, d'honorer sa mémoire en baptisant une rue, une place ou une salle de la commune de son nom.

Le conseil après en avoir discuté a proposé, afin d'honorer l'ensemble des personnes mortes pour la France lors de ce conflit et enterrées à Bessoncourt, de faire réaliser une plaque commémorative indiquant leurs noms et prénoms et la date de leur décès. Cette plaque sera installée sur une pierre tombale sous laquelle sera regroupé l'ensemble des ossements de ces soldats.

 **Vœux du maire** : vendredi 9 janvier à 18 h 30 dans la salle de la mairie. Prochain conseil municipal : vendredi 16 janvier à 20 h.